

Date de la convocation : 22 décembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 22 décembre 2014

Date d'affichage du compte rendu : 5 janvier 2015

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le trente décembre à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué sous l'ordre du jour suivant :

- 1) Demandes de subventions au Conseil Général de l'Oise
- 2) Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR
- 3) Questions diverses

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain FRENOY, Maire.

Présents : MM. Mmes FRENOY sylvain, SOISSON Frédéric, RIVOLIER Martine, DEBRYE Denis, MARCHADOUR Jean-Pierre, DACHON Catherine, PAILLERY Séverine, DACHON serge, GRAINDORGE Thierry, DEGEITERE Géraldine, GRARE Rémy, VIOT Gabriel, HUMMEL Bruno.

Absents excusés : Mme MARIN Viviane (pouvoir à PAILLERY Séverine), M. CLERGET Bernard (pouvoir à MARCHADOUR Jean-Pierre).

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Mme Séverine PAILLERY.

Le compte rendu de la dernière réunion a été approuvé à l'unanimité.

I) Demandes de subventions au Conseil Général de l'Oise

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la commune pourrait demander au Conseil Général de l'Oise deux subventions.

I.1) Défense incendie

Délibération n° 2014/072 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le relevé des hydrants effectué par le Centre de Secours de Bresles en date du 20 mars 2014 ;

Considérant que la commune rencontre des problèmes de défense incendie sur son territoire ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer quatre réserves à incendie par citerne souple pour remédier à cet état de fait ;

Monsieur le Maire explique que les travaux consistent en la création de quatre réserves à incendie rues du Souvenir, Emile Hainaut, Jacques BOULANGER et Grande Rue.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- subvention Conseil Général de l'Oise 33% :	6 963.00 €
- subvention Etat au titre de la DETR 47% :	9 917.00 €
- part communale 20% :	3 587.00 €
Total H.T. :	21 100.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la contexture des travaux présentée par Monsieur le Maire telle que définie ci-dessus.
- d'adopter le financement proposé
- de solliciter le Conseil Général de l'Oise pour une subvention au moins égale à celle mentionnée au plan de financement

I.2) Travaux de sécurisation routière

Délibération n° 2014/073 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Considérant qu'il est nécessaire de réduire la vitesse des véhicules circulant dans l'agglomération de la commune pour des raisons évidentes de sécurité ;

Considérant qu'en posant un ralentisseur devant l'école communale, la sécurité des usagers en serait renforcée ;

Monsieur le Maire sollicite l'inscription des travaux de sécurisation routière sur un programme d'investissement subventionné.

Les travaux consistent en la pose d'un ralentisseur. Le plan de financement pourrait être le suivant :

↳ Subvention conseil général de l'Oise (30 %) :	6 394.20 €
↳ Subvention Etat au titre de la DETR (50%) :	10 657.00 €
↳ Part communale (20%) :	4 262.80 €
TOTAL H. T.	21 314.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la contexture des travaux présentée par Monsieur le Maire telle que définie ci-dessus
- D'ADOPTER le financement proposé

- *DE SOLLICITER le Conseil Général de l'Oise pour une subvention au moins égale à celle mentionnée au plan de financement.*

II) - Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la commune pourrait demander à l'Etat au titre de la DETR une subvention pour la création de quatre réserves à incendie en citerne souple.

Délibération n° 2014/074 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le relevé des hydrants effectué par le Centre de Secours de Bresles en date du 20 mars 2014 ;

Considérant que la commune rencontre des problèmes de défense incendie sur son territoire ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer quatre réserves à incendie par citerne souple pour remédier à cet état de fait ;

Monsieur le Maire explique que les travaux consistent en la création de quatre réserves à incendie rues du Souvenir, Emile Hainaut, Jacques BOULANGER et Grande Rue.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

<i>- subvention Conseil Général de l'Oise 33% :</i>	<i>6 963.00 €</i>
<i>- subvention Etat au titre de la DETR 47% :</i>	<i>9 917.00 €</i>
<i>- part communale 20% :</i>	<i>3 587.00 €</i>
<i>Total H.T. :</i>	<i>21 100.00 €</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la contexture des travaux présentée par Monsieur le Maire telle que définie ci-dessus.*
- d'adopter le financement proposé*
- de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour une subvention au moins égale à celle mentionnée au plan de financement*

III) - Projet d'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour les bâtiments communaux

M. le Maire donne la parole à M. Serge DACHON qui fait une synthèse de la réunion auquel il a participé sur l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) avec le centre de gestion de l'Oise et la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Les collectivités devaient réaliser un calendrier des diagnostics d'accessibilité au 1^{er} janvier 2011.

Pour ceux qui n'ont pas eu le temps de le réaliser, ils peuvent obtenir un délai de mise en conformité de 3 à 6 ans en adhérant au dispositif « Agendas d'accessibilité programmée » (Ad'AP). Un calendrier précis des travaux devra être réalisé par la collectivité.

Fin mars, un dossier devra être déposé au centre de gestion de l'Oise après avoir fait un état des lieux pour les 4 bâtiments recevant du public (mairie, école, salle des fêtes et l'église).

M. DACHON explique que la réglementation a évolué et quelle est moins stricte que précédemment.

En effet, il est maintenant possible de faire rentrer les PMR sur l'arrière d'un bâtiment, ou d'installer une rampe démontable.

Les travaux peuvent être réalisés en régie ou par une entreprise. Ils devront être réalisés dans les trois ans, sauf dérogation ou investissement très important pour la collectivité.

Il y a deux financements possibles :

- si l'aménagement est dédié exclusivement au personnel communal, les travaux peuvent être financés à 100 % par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).
- si l'aménagement réalisé est ouvert au public et au personnel de la collectivité, les aménagements peuvent être financés à 75% par le FIPHFP.

Ces subventions ne sont valables que sur des bâtiments existants.

Le dossier de subvention devra être déposé au centre de gestion pour transmission au FIPHFP courant septembre 2015, après avis du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

IV) - Questions diverses

1) Analyse d'eau

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'analyse d'eau du 21 octobre 2014 qui fait apparaître une eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

2) Réunion d'information sur le schéma régional de cohérence écologique de Picardie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réunion d'information qui aura lieu le mercredi 7 janvier 2015 à 14h00 à Beauvais sur le projet de schéma régional de cohérence écologique de Picardie.

3) Tour de table :

M. DACHON : donne le coût des ordures ménagères suite à la consultation faite par la CCRB en fin d'année. Il sera de :

- 78 € au lieu de 67 € la tonne pour les ordures ménagères
- 341 € au lieu de 257 € la tonne pour la collecte sélective
- 198 000 € au lieu des 225 000 € pour les déchetteries

M. MARCHADOUR : signale qu'il va falloir désigner les référents pour l'opération des voisins vigilants. Un appel à candidature sera réalisé très prochainement.

Mme RIVOLIER : - demande ou en est l'état d'avancement du projet d'extension de la mairie, groupe scolaire et périscolaire avec l'ADTO.

M. le Maire répond qu'il doit rappeler l'ADTO pour relancer le dossier.

- a rencontré les pompiers du CPI d'Haudivillers pour voir comment il était possible d'organiser la diffusion d'information sur le bulletin municipal ou sur le site internet communal. Ils ont proposé de faire une action de mise en situation envers le public sur l'utilisation du défibrillateur.

Dans le prochain bulletin d'information, il y aura une information sur les gestes de premiers secours, et une autre pour annoncer l'action relative à l'utilisation du défibrillateur.

M. HUMMEL : - signale que Mme RIVOLIER a transmis à chaque élu une information sur les PLU.

Il précise que chaque conseil municipal devra délibérer avant le 31 décembre 2015 pour prendre position sur cette réforme.

- demande si on a des nouvelles sur le projet de la route de Fouquerolles.

Monsieur le Maire répond qu'à la date de ce jour, il n'a pas eu d'autres retours que ceux évoqués la dernière fois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h45

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

S. FRENOY

S. PAILLERY

Les membres du conseil municipal,